

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE « B »

DU PERMIS DE CONDUIRE

- **La formation théorique**

La formation théorique a pour objectif de préparer l'élève à l'épreuve théorique générale (ETG), communément appelé code de la route. La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route,
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,
- l'influence de la fatigue sur la conduite,
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée,
- les usagers vulnérables,
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs,
- les gestes de premiers secours,
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule,
- le transport d'un chargement et de personnes,
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Modalités d'organisation : la formation théorique pourra être suivie en distanciel via une plateforme en ligne dédiée, en accès illimité pendant six mois à compter de la remise des identifiants de connexion. Le suivi pédagogique est assuré par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

- **La formation pratique**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle est définie par les 4 compétences du REMC :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi et le comment,
- les risques,
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève,
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...,
- l'auto-évaluation.

Modalités d'organisation : la formation pratique est assurée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Les leçons de conduite sont données du mardi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 8h à 16h30. Elles durent 1h ou 1h30 et sont proposées en individuel.

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE « A1 / A2 »

DU PERMIS DE CONDUIRE

➤ **La formation théorique**

La formation théorique a pour objectif de préparer l'élève à l'épreuve théorique générale (ETM), communément appelé code de la route moto. La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route,
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,
- l'influence de la fatigue sur la conduite,
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée,
- les usagers vulnérables,
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs,
- les gestes de premiers secours,
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule,
- le transport d'un chargement et de personnes,
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

Modalités d'organisation : la formation théorique pourra être suivie en distanciel via une plateforme en ligne dédiée, en accès illimité pendant six mois à compter de la remise des identifiants de connexion. Le suivi pédagogique est assuré par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

➤ **La formation pratique**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Il y a deux épreuves pratiques pour le permis A1 et A :

L'épreuve hors circulation : Il s'agit d'un parcours de 6 manœuvres qui s'enchainent :

- Déplacer la moto sans l'aide du moteur,
- Déplacer la moto à allure réduite sans passager,
- Effectuer un freinage d'urgence,
- Déplacer la moto à allure réduite avec passager,
- Effectuer un slalom,
- Effectuer un évitement.

L'épreuve en circulation : La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle est définie par les 4 compétences du REMC :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique...

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi et le comment,
- les risques,
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève,
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...,
- l'auto-évaluation.

Modalités d'organisation : la formation pratique est assurée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Les leçons sont données du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 8h à 15h. Elles durent 2h et sont proposé en individuel ou en collectif (trois élèves maximum).